



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-461

Déposé le : 08.12.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Les téléphériques en ville sont-ils possibles dans le canton de Vaud?

Les téléphériques sont envisagés dans de nombreuses villes européennes pour améliorer l'efficacité des réseaux de transports publics. Ce moyen de transport, déjà utilisé dans de nombreux pays à travers le monde, a de multiples avantages que les régions morgienne, zurichoise et de Fribourg ont d'ores et déjà compris. Les téléphériques urbains évitent une emprise au sol trop importante et n'encombrent pas le trafic routier, déjà très dense dans nos villes, et ce y compris pendant sa construction. Ils permettent de franchir des obstacles naturels ou construits tout en réduisant les coûts d'investissements, notamment par rapport à la construction de tunnels. Ils permettent également un transport confortable et relativement silencieux pour les usagers, ainsi que les voisins de l'installation. Bref, ce moyen de transport devrait être encouragé et non freiné par des chicaneries administratives.

Dès lors, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Aujourd'hui, est-il possible de réaliser un téléphérique urbain survolant de multiples propriétés et bâtiments à travers une ville ?
- 2) Quels sont les principaux obstacles juridiques à l'installation d'un transport aérien par câble dans une ville, notamment par rapport à un paysage vierge de constructions ou presque ?
- 3) Le canton envisage-t-il d'élaborer un règlement d'utilisation de l'espace aérien, à l'image des réflexions en cours pour le sous-sol ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer	<input checked="" type="checkbox"/>	Ne souhaite pas développer	<input type="checkbox"/>
---------------------	-------------------------------------	----------------------------	--------------------------

Nom et prénom de l'auteur :
Graziella Schaller,
Au nom du groupe vert/libéral

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

COURDESSE Régis
RIEVILLE LAURENT
LIO LENA

Signature(s) :

[Handwritten signatures]

MELDEM Martin
CHRISTIN, Elka

[Handwritten signatures]
DELL